Chapitre 7: 1950-1989, Le projet européen

I. Un contexte favorable à l'union des États d'Europe occidentale

Selon Robert Schuman et Jean Monnet les États d'Europe doivent s'unir afin d'éviter un nouveau conflit. Il s'agit d'abord d'unifier la production française et allemande de charbon et d'acier. En 1951, l'Allemagne, la France, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg forment la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).

II. La naissance de la CEE

En 1957, le traité de Rome donne naissance à la Communauté économique européenne (CEE), qui forme l'Europe des Six (RFA, France, Italie, Bénélux3). Les six membres de la Communauté économique européenne veulent mettre en place :

- « L'élimination, entre les États membres, des droits de douane », c'est-à-dire une union douanière prévoyant la libre circulation des marchandises (réalisée en 1968) ;
- « Un tarif douanier commun » : un tarif extérieur commun.

Il s'agit de favoriser « l'abolition, entre les États membres, des obstacles à la libre circulation des personnes, des services et des capitaux » (article 2. Alinéa c.) qui sera réalisée en 1986.

La prospérité de la CEE, son marché unique et sa stabilité politique attirent d'autres États : Royaume-Uni, Irlande, Portugal, Espagne, Grèce...

Des institutions européennes sont créées : le Conseil européen des chefs d'État en 1974, le Parlement européen en 1979...

III. Le Couple franco-allemand

Le couple franco-allemand ou le moteur franco-allemand désigne le rapprochement entre les deux pays qui ont permis la construction européenne. En 1963, De Gaulle et Adenauer signe le traité de l'Élysée qui lance la coopération entre les ennemis d'hier.

Le couple franco-allemand est à l'origine de l'Acte unique de 1986 qui accélère la construction de 1'1'Union européenne.